**La lettre d’engagement de l’entreprise**   
  
La lettre demandée, dont il n’existe pas de modèle, doit nous indiquer que :

* l’entreprise a pris connaissance des règles d’attribution et de fonctionnement des CIFRE;
* le sujet de recherche correspond à un besoin de développement de l’entreprise, en le justifiant pour permettre aux experts d’évaluer la pertinence du projet;
* l’entreprise recrutera le candidat (nom, prénom) en contrat CDD de 3 ans ou CDI;
* l’entreprise assurera le suivi scientifique du candidat (nom et prénom du tuteur) dans le cadre de sa thèse;
* l’entreprise mettra tout en œuvre et donnera tous les moyens au doctorant pour que la CIFRE soit menée à terme dans les meilleures conditions.

**La lettre d’engagement du directeur du laboratoire ou de chaque laboratoire en cas de cotutelle ou co-encadrement**   
  
La lettre doit :

* confirmer l’accueil du doctorant qui aura à sa disposition tous les moyens pour effectuer ses recherches ;
* confirmer l’adéquation du sujet de recherche avec les thématiques habituelles du laboratoire ou le justifier en cas contraire ;
* citer le(s) directeur(s) de thèse en précisant leur(s) grade(s).

Cette(ces) lettre(s) est(sont) signé(es) par le Directeur du Laboratoire et ,si possible, par le(s) Directeur(s) de thèse.   
  
  
**La lettre d’engagement du directeur de l’école doctorale**   
  
Faire explicitement référence à la date de première inscription en thèse. En cas de cotutelle ou de co-encadrement, la lettre doit en faire mention. Elle doit citer le(s) directeur(s) de thèse.